****

******

**CHARTE ACADEMIQUE**

**POUR LA LABELLISATION « E3D » DES *ECOLES***

***(Ecole en démarche de développement durable)***

**Préambule**

Il est de notoriété que l’académie de Poitiers est de longue date engagée dans le domaine de l’éducation à l’environnement et de l’éducation au développement durable. Dans ce cadre, la reconnaissance des démarches déjà engagées est nécessaire ainsi qu’une évolution des pratiques et des projets vers une démarche globale d’école (E3D).

**Contexte**

La labellisation se place dans le cadre :

* de la mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à l’horizon 2030, adoptés par les Etats membres de l’ONU en septembre 2015,
* de la Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable 2015-2020 (Axe 7 Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique) et des démarches d’Agenda 21,
* de l’introduction de l’éducation à l’environnement et au développement durable dans le code de l’éducation, article L. 312-19, Loi du 8 juillet 2013,
* de la mise en application de la circulaire du ministère de l’Education nationale n° 2015-018 du 4-2-2015, *Instruction relative au déploiement de l’éducation au développement durable dans l’ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018*,
* de la quatrième édition de la Conférence environnementale des 25 et 26 avril 2016, Table ronde n°2 « impliquer citoyens, territoires et État dans la transition écologique », Axe 7,
* de la mise en œuvre de la circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016 relative au parcours citoyen de l'élève,
* de la mise en œuvre de la circulaire n° 2016-008 du 28-1-2016 Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves circulaire,
* des quatre priorités pour renforcer la maîtrise des fondamentaux, priorité 4 « Respecter autrui », message de J.M. Blanquer du 26 avril 2018,
* de la mise en place du parcours d’éducation artistique et culturelle circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013,
* de la mise en place de l’arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours Avenir,
* du Projet Académique, **Ambition 1 – Construire des apprentissages durables**, Objectif 2. Développer les liaisons interdegrés et intercycles, **Ambition 2 – Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours**, Objectif 1. Développer l’interdisciplinarité par une mise en œuvre active des parcours éducatifs, Objectif 2. Mettre l’expertise des équipes éducatives au service du projet de l’élève, Objectif 3. Poursuivre l’ouverture de l’Ecole au monde pour accompagner l’élève dans la construction d’une orientation choisie, **Ambition 3 – Ouvrir l’Ecole, développer les liens avec ses partenaires, conforter la confiance**, Objectif 3. Renforcer les interactions avec les partenaires, **Ambition 4 – Former pour favoriser le développement professionnel de tous les personnels dès l’entrée dans le métier**, Objectif 3. Développer les pratiques professionnelles inter-catégorielles.

Cette labellisation a pour objectif de « multiplier les démarches globales dans les écoles scolaires » et de reconnaître que beaucoup d’entre elles sont déjà le lieu d’actions concrètes entreprises dans un esprit de développement durable : écoles éco-responsables (Eco-Ecole), écoles en démarche Agenda 21, SME ou écoles en démarche de développement durable E3D.

# I) Le processus de labellisation

**Les objectifs**

* Reconnaissance et identification des écoles en démarche E3D.
* Communication sur les actions menées au sein des écoles (pour valoriser sur les sites départementaux et académiques ces actions et les équipes impliquées).
* Pérennisation des partenariats dans le domaine de l’EDD, notamment à l’échelle territoriale.
* Inscription dans la durée de la démarche des écoles.
* Intégration de la démarche E3D de l’école dans la construction des Parcours éducatifs de l’élève (citoyen, de santé, d’éducation artistique et culturel).

**La labellisation**

Les écoles désirant une labellisation se rapprocheront du correspondant EDD départemental et informeront de cette démarche l’IEN de la circonscription. Elles adresseront leur dossier de candidature par la voie hiérarchique au Pôle civisme et citoyenneté de l’Académie de Poitiers. La commission partenariale académique étudiera les dossiers et statuera sur la délivrance du label.

**Trois niveaux de labellisation**

* **Ecole engagée E3D**
* Interventions ponctuelles d’éco-délégué (e) s dans l’école.
* Implication de toute la communauté éducative et de partenaires identifiés.
* Planification d’un plan d’actions par un comité de pilotage actif (comptes rendus exigés).
* Conduite d’actions transversales faisant apparaître nécessairement les trois piliers du développement durable.
* Mise en œuvre d’un parcours EDD au sein des parcours éducatifs, en particulier du parcours citoyen, avec une action pédagogique et éducative au moins sur chaque niveau.
* Elaboration d’indicateurs permettant d’évaluer la progression des actions engagées.
* **École confirmée E3D**

Mêmes exigences que pour le niveau « engagé », auxquelles s’ajoutent les suivantes :

* Généralisation de la fonction d’éco-délégué.
* Intégration du comité de pilotage au CESC interdegrés, dans le cadre du cycle 3 au moins.
* Consolidation et pérennisation du plan d’actions initial avec un souci de transversalité et de cohérence,
* Mise en œuvre d’un parcours EDD cohérent, au sein du parcours citoyen qui s'impose comme un projet de l'élève et pour l'élève qui doit l'amener à comprendre le sens de la notion de citoyenneté, avec plusieurs actions pédagogiques et éducatives au moins sur chaque niveau s’inscrivant dans la longue durée.
* Mises en place des stages de proximité pour les personnels de l’école et du réseau ECLORE
* Valorisation des travaux d’élèves lors d’un temps fort ouvert sur l’extérieur
* **École experte E3D**

Mêmes exigences que pour le niveau « confirmé », auxquelles s’ajoutent les suivantes :

* Inscription, de façon pérenne, de la démarche dans le projet d’école et dans le contrat d’objectifs.
* Exigence de résultats quantitatifs et qualitatifs pertinents concernant les actions menées précédemment.
* Rayonnement territorial de l’école, relations inter-degrés fortes (exemple : parrainage d’un écolier par un « grand », actions communes et valorisation lors de temps forts en lien avec les partenaires) et cohérence des pratiques pour l’élève sur le territoire de l’école (exemple : parcours de formation élève diversifié au fil de sa scolarité pour assurer le continuum éducatif). Le parcours citoyen doit être explicité aux élèves afin qu'ils en comprennent le sens.
* Inscription efficiente de la démarche dans les quatre parcours de l’élève et en particulier dans le parcours citoyen nourri d’actions pluridisciplinaires et partenariales, construisant une progression et finalement un projet global de formation de et pour l’élève.

# II) Pour vous aider dans cette démarche

Le correspondant EDD départemental (CPD Sciences et EDD ou chargé(e) de mission) est en mesure de vous accompagner dans votre démarche, pour guider les actions E3D. Il reste à votre disposition ainsi que l’équipe de circonscription pour compléter le document de labellisation. Vous pouvez solliciter en appui le Pôle civisme et citoyenneté.

Le Pôle civisme et citoyenneté, au niveau académique, sera un pôle ressource sur ces questions. Vous pouvez recourir à son aide ou à son conseil, voire solliciter une intervention devant les personnels ou devant les élèves.

# III) Conditions préalables

# Afin de s’inscrire dans ce projet de labellisation, le conseil des maîtres s’engagera, dans le cadre du projet d’école, dans une démarche visant à :

* mettre en cohérence les actions d’enseignement et le fonctionnement de l’école,
* proposer des actions auxquelles les usagers (élèves, éco-délégués, personnels, parents, associations) et les collectivités sont associés (Stratégie Nationale de Transition Ecologique en vue d’un Développement Durable),
* nouer des partenariats locaux spécifiques, en premier lieu au sein du réseau ECLORE,
* développer les parcours éducatifs et, en premier lieu, les parcours citoyen et santé.
1. **Pour la mise en œuvre, les enseignants chercheront en priorité à :**
* développer une dynamique qui engage l’école et la communauté éducative, puis le réseau ECLORE,
* inscrire la démarche E3D dans le projet d’école de manière intégrée ou dans un axe spécifique,
* s’appuyer sur le (la) correspondant (e) EDD départemental (e),
* communiquer lors des conseils des maîtres et des conseils d’école,
* favoriser l’intégration de l’EDD dans l’acquisition des connaissances et des compétences du Socle Commun de connaissances, de compétences et de culture,
* Intégrer la démarche E3D de l’école dans la construction des parcours éducatifs de l’élève (citoyen, de santé, d’éducation artistique et culturel),
* enrichir la réflexion autour des thématiques du développement durable (veille numérique ou fonds documentaires de l’école),
* développer les parcours éducatifs en accordant une place prégnante à l’éducation à l’environnement et au développement durable.
1. **Pour postuler à la labellisation, l’équipe enseignante s’engagera impérativement à :**
* identifier un(e) correspondant(e) EDD dans l’école,
* constituer un comité de suivi [un(e) représentant(e) de l’équipe enseignante, des élèves (éco-délégués), des personnels non-enseignants, un(e) représentant(e) des parents d’élève et un(e) représentant(e) de la collectivité territoriale, éventuellement intégrer aussi un représentant du réseau ECLORE,
* communiquer sur l’avancée des travaux conduits et la mise en œuvre des parcours éducatifs en particulier sur la dimension « éducation au développement durable ».
* valoriser et mutualiser les travaux des élèves [exposition ouverte aux parents et à la commune, rédaction d’articles sur un espace numérique ou dans le journal de l’école, sollicitation des journalistes locaux (sous couvert de l’IEN)].

# IV) Le projet EDD de l’Ecole

# Le projet EDD doit nécessairement :

* prendre en compte globalement le développement durable dans ses trois dimensions (sociale, économique et environnementale),
* s’appuyer sur les valeurs fondamentales de l’Ecole de la République (solidarité, respect, autonomie, responsabilité, ouverture au monde et aux autres) et former aux outils de la citoyenneté (démarche participative, débat argumenté …) et à la culture scientifique dans le cadre du parcours citoyen et du PEAC,
* instaurer des partenariats indispensables pour enrichir la réflexion, développer le projet, diversifier les approches sous le contrôle de l’équipe éducative de l’école qui demeure le maître d’œuvre,
* engager le projet dans la durée, favoriser un parcours EDD d’élève intégré aux parcours éducatifs, au sein du dispositif ECLORE en inter-cycles et en interdegrés,
* favoriser une approche interdisciplinaire ou pluridisciplinaire,
* apporter des solutions aux problèmes courants de l’école avec l’ensemble de la communauté éducative.
1. **Le projet EDD prend en considération :**
* le lien avec les différents parcours de l’élève : éducation à la santé et à la citoyenneté, aux risques majeurs (PPMS),
* les coins nature, le jardin potager… permettant notamment d’appréhender la biodiversité locale,
* le sens des apprentissages par la pratique de « la classe dehors » (Réseau Ecole et Nature),
* les dynamiques locales,
* les thématiques de travail dans les différentes échelles de temps (longue durée – courte durée) et d’espace (ici et ailleurs, local et global).
1. **Le projet EDD et les partenaires**
* Qui sont-ils ? Les institutionnels (État, collectivités, écoles publics) et la société civile (associations, entreprises, …)
* Quelles sont les modalités du partenariat ?

Il est essentiel pour donner du sens au projet, de privilégier les partenaires locaux et reconnus par la Direction des Services Départementaux de l’Education Nationale. Pour les associations, comme pour les entreprises, un agrément est souhaitable. Certaines associations sont déjà agréées par l’Education nationale. Vous pourrez vous rapprocher des services de la DSDEN pour ces questions.

Dans tous les cas, une vigilance éthique s’impose.

1. **Le projet EDD et les thématiques développées**

Cette démarche de projet se construira autour des axes stratégiques : Réduire, Ré-utiliser, Recycler ; Evolution des paysages ; Biodiversité ; Gestion des environnements, Alimentation, Energie, Climat…